



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale
des affaires culturelles
Pôle Architecture
et Patrimoine

ARRÊTE n° 2011 285 - 0008
Portant inscription au titre des monuments historiques
de l'ancien phare du Mont Saint-Loup à AGDE (Hérault)

LE PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
PREFET DE L'HERAULT
Officier de la Légion d'Honneur

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 14 juin 2011,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que l'ancien phare du Mont Saint-Loup à AGDE (Hérault) présente sur le plan de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de sa qualité architecturale et de sa place comme l'un des premiers grands phares de 1ère catégorie sur le programme de la fin du 19e siècle ;

ARRÊTE

Article 1er : Est inscrit au titre des monuments historiques l'ancien phare du Mont Saint-Loup, en totalité, à AGDE (Hérault), figurant au cadastre section KP n°15 d'une contenance de 6834m² et appartenant à l'ÉTAT depuis une date antérieure à 1956, affecté au MINISTÈRE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS, 231 bd St Germain 75005 PARIS ;

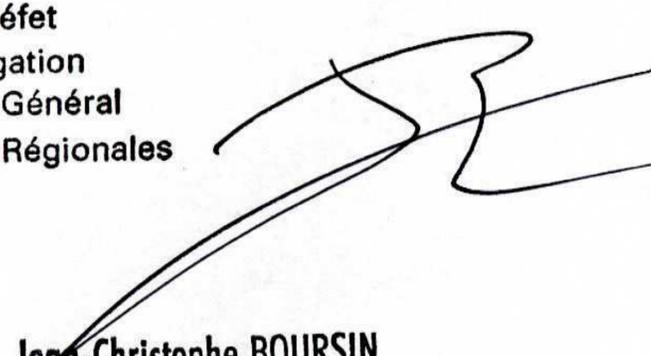
Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région ;

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au ministre de la défense et des anciens combattants, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Montpellier, le

12 OCT. 2011

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales


Jean-Christophe BOURSIN

Département :
HERAULT

Commune :
AGDE

Section : KP
Feuille : 000 KP 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 23/09/2011
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2011 Ministère du budget, des comptes
publics, de la fonction publique et de la
réforme de l'Etat

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPOTS FONCIERS
11 Av PIERRE VERDIER B.P 751 34522
34522 BEZIERS CEDEX
tél. 04 67 35 69 03 -fax 04 67 35 69 00
cdif.beziers@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

